

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1621

28 juin 2012

### SOMMAIRE

3.5.2 Productions .....	77764	Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.	77794
ACMBernstein .....	77773	Clemenceau Investissements S.A. ....	77806
Aedes International S.A. ....	77762	C.M.M. SA .....	77776
Anima Sicav .....	77763	Coach, Inc. Luxembourg Branch .....	77797
Archibiades S.à r.l. ....	77766	Coach International Holdings .....	77796
BRE/Sakura IV S.à r.l. ....	77775	Codeis Securities SA .....	77797
BRE/Sakura V S.à r.l. ....	77776	Cogcart, s.à r.l. ....	77806
Bressart Finance S.A. ....	77776	COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières .....	77807
Bressart Finance S.A. ....	77776	Compagnie de Construction Collinaire S.A. ....	77807
BZ Equity Fund .....	77776	Compagnie de Construction Collinaire S.A. ....	77807
Cabalon Investments Holding S.A. ....	77797	Concordia Investments S.A. ....	77807
Cabalon Investments Holding S.A. ....	77797	Cooper Investment Group .....	77798
Caledonia S.à r.l. ....	77777	COPI S.à r.l. ....	77807
Calyame International .....	77777	DSV HoldCo S.à r.l. ....	77808
Capalux S.A. ....	77798	Dubelair S.A. ....	77808
Captain Boat S.à r.l. ....	77798	Fideuram Multimanager Fund .....	77766
Caravela Fund .....	77799	GIB Group International .....	77773
Caravela Fund .....	77798	Global Blue Finance S.à r.l. ....	77775
Carbon Trade & Finance SICAR S.A. ....	77777	Globetrotter Finance S.à r.l. ....	77775
Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l. .....	77777	LRI Invest S.A. ....	77773
Carrelages Denis S.à r.l. ....	77799	Lysara Holding S.A. ....	77763
Carte Blanche S.à r.l. ....	77806	Mecca World Group S.A. ....	77762
CC Solutions S.A. ....	77806	Mellinckrodt 1 .....	77775
Century S.à r.l. ....	77793	Mellinckrodt 1 .....	77775
Cgimmo S.A. ....	77805	Milton S.à r.l. ....	77766
Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l. .....	77794	NterpriseApps S.A. ....	77799
Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ..	77793	Safe Lux .....	77773
Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l. ..	77793	SPI Group Sàrl .....	77778
Chesapeake Investments Company S.à.r.l. .....	77793	Viking S.A. ....	77794
ChTPZ Capital S.A. ....	77794		

**Mecca World Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 162.735.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société MECCA WORLD GROUP S.A. sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement qui se tiendra au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, le 17 juillet 2012 à 10,00 heures  
pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Evolution de la société;
2. Projet de comptes annuels au 31.12.2011;
3. Divers.

*Le Commissaire.*

Référence de publication: 2012074625/15.

**Aedes International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.178.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 juillet 2012 à 11.00 heures à Esch/Alzette, en l'Etude de Maître Francis KESSELER:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du projet de fusion daté du 12 mars 2012 respectivement du 21 mars 2012 prévoyant l'absorption de AEDES INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B99178, ci-après dénommée «la société absorbée» ou «notre Société», par la société «AEDES S.p.A.», une société anonyme de droit italien dénommée ayant son siège statutaire et administratif au 21 Bastioni di Porta Nuova, Milan, Italie, inscrite au Registre des Entreprises à Milan (Registro Imprese di Milano) sous le numéro 00824960157 (ci-après nommée «la société absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial C n°1429 du 8 juin 2012, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée;
2. Présentation du rapport écrit du conseil d'administration de la société absorbante expliquant et justifiant d'un point de vue juridique le projet de fusion.
3. Constatation que, la société absorbante détenant à 100 % la société absorbée, la fusion ne donnera pas lieu à une augmentation de capital de la société absorbante avec création d'actions nouvelles que par suite d'absence d'augmentation de capital et d'absence d'émission d'actions nouvelles par la société absorbante il n'y a pas d'échange d'actions et donc pas de rapport d'échange ni de rapport de réviseur d'entreprises et ce en vertu de l'article 26.1 (2).
4. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
5. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre société par la société absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles mais par la seule création d'un compte de réserve de fusion et transfert de tous les actifs et passifs de notre société à la société absorbante avec dissolution sans liquidation de notre société par suite de la fusion et plus particulièrement adoption de l'objet social de la société absorbante, lequel se lit en langue française comme suit:

**Art. 3. Objet**

La société a comme objet l'acquisition, la vente, la construction et la commutation de n'importe quelle nature ainsi que la gestion des immeubles de propriété de la société. La société traite également de ce qui suit:

- l'exercice des activités qui ne sont pas directement liées au public, comme suit:

1. les accessions de participations, acquisition d'entreprises ou quotes-parts d'entreprises;
2. la coordination technique, administrative et financière des sociétés auxquelles elle participe, ainsi que leur financement;
3. les investissements financiers directement et/ou par l'intermédiaire d'organisations compétentes, dans des sociétés italiennes et étrangères;
4. les services et activités en faveur de tiers en matière de services relatifs à la consultation financière, commerciale, technique et administrative.

La société pourra également effectuer toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, de fourniture mobilière et immobilière qui s'avèrent nécessaires; elle pourra également jouir des bénéfices d'exploitation pour la réalisation d'objets sociaux (y compris la délivrance de garanties personnelles ou réelles également effectuées dans l'intérêt de tiers, ainsi que son engagement pour ce qui concerne des prêts et des financements qui peuvent également être hypothécaires) avec formelle exclusion relative à l'activité fiduciaire et professionnelle réservée ex lege, le rassemblement des économies entre le public, les activités réservées aux SIM et aux SGR, l'exercice de n'importe quelle activité relative à la loi par rapport au public, qualifiée comme «activité financière». Le rassemblement des économies est admise dans les limites et dans les modalités selon les normes établies par l'art. 11 du T.U. n. 385/1993 et par la réglementation secondaire qui y est liée; c'est-à-dire que ce rassemblement est autorisé selon les modalités et les limites prévues par la réglementation pro tempore en vigueur.

6. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de notre société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
7. Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de notre société.

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante et la réalisation de cette fusion suivant les lois applicables en Italie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012075296/1023/61.

**Lysara Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.081.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du *19 juillet 2012* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société
5. Affectation du résultat
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
7. Démission du Commissaire aux comptes et décharge spéciale à lui accorder
8. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
9. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012075297/802/22.

**Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.990.

The shareholders of Anima Sicav, Société d'investissement à capital variable, in liquidation, L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II, RSC Luxembourg B 108.990 are hereby convened to attend a

**MEETING**

to be held at Kauffhold Ossola & Associés ("KOA"), 20, avenue Marie-Thérèse, L-2014 Luxembourg on *July 6, 2012* at 5.30 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Review and approval of the closing accounts and report of the liquidator.
2. Review and approval of the report of the auditor.
3. Granting of discharge to the liquidator and the auditor for the execution of their respective mandates.
4. Distribution of liquidation surplus and/or deposit of any sum unclaimed by a shareholder with the Caisse de Consignation.
5. Formal resolution to close the liquidation.

6. Mandate to Emmanuel Réveillaud to receive any payment that could occur after the closing of the liquidation of Anima and consequently mandate to Emmanuel Réveillaud to distribute any post closing liquidation surplus and/or deposit of any sum unclaimed by a shareholder with the Caisse de Consignation.
7. Designation of the place where the books shall be kept after the closing of the liquidation.

The decisions will be approved by the majority of the shareholders present or represented at the meeting without quorum.

In case you are not able to attend the meeting, forms appointing a proxy holder are available at KOA, where they shall be returned duly completed before July 4, 2012 (at l.be@koa.lu or fax at +352 444 222 333).

*The Liquidator*

Référence de publication: 2012070636/296/27.

---

### **3.5.2 Productions, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 9.170.

#### — STATUTS

Entre les soussignés:

- M. Kossoko Akim, de nationalité Française, demeurant au  
17 rue des Vaux Monneuses  
78711 Mantes-La-Ville (France)

Président.

- M. Trombin Adriel, de nationalité Italienne-Américaine, demeurant à  
307 rue de Rollingergrund  
L-2241 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Secrétaire Générale.

- M. Nianishimwe Fiacre, de nationalité Luxembourgeoise, demeurant au 122, rue d'Athus  
L-4710 Pétange (Grand-Duché de Luxembourg)

Trésorier.

Et tous ceux qui accepteront les dispositions des présents statuts et seront agréés en qualité de membres actifs; il constitue une association sans but lucratif régie par les présents statuts et pour ce qui n'est pas prévu, par la loi du 21 Avril 1928 relative aux a.s.b.l. telle qu'elle a été modifiée par la suite.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom, siège social et durée.** L'association est dénommée: 3.5.2 Productions

Son siège social est établi à l'adresse suivante:

41, avenue de la Gare  
L-1611 Luxembourg-Ville

La durée de l'association est illimitée.

**Art. 2. Objet.** Elle a pour objet:

La découverte et la mise en avant de nouveaux talents dans les domaines artistiques.

L'encadrement, le développement, ainsi que la promotion artistique dans tous leurs aspects.

La création d'échanges artistiques, et d'évènements musicaux et culturels.

La mise à disposition du public de conseils en communication, management artistique, et gestion d'image.

La mise en place d'ateliers et d'activités éducatives et pédagogiques.

**Art. 3. Membres, perte de la qualité de membre.** L'association se compose de membres actifs, de personnes physiques, de personnes morales, ainsi que de membres d'honneur.

Pour être membre actif de l'association 3.5.2 Productions, il faut être agréé par le conseil d'administration.

Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à deux. Tout membre actif peut se retirer de l'association à tout moment, à condition d'en faire part par courrier au président.

Les membres d'honneur peuvent prendre part à certaines assemblées générales de l'association, mais n'auront pas le droit de participer aux délibérations des assemblées générales auxquelles ils prennent part.

Tout membre actif qui compromet, d'une façon ou d'une autre, la réputation, ainsi que les intérêts de l'association, se verra adresser deux mises en garde, avant de se faire exclure de celle-ci par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Les membres actifs, les membres d'honneur, ainsi que les donateurs, peuvent prendre librement connaissance des résolutions et décisions des assemblées générales de l'association à son siège social.

**Art. 4. Cotisation, ressources et fonds social.** Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres actifs, des inscriptions, des dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toutes autres provenances légales.

Chaque membre de l'association devra s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée à 15 euros.

Les ressources de l'association peuvent, en outre, résulter d'activités artistiques, musicales, culturelles, ainsi que d'autres manifestations publiques ou privées, initiées ou non par l'association.

Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 2.

En cas de décès d'un membre actif, ses héritiers n'ont aucun droit sur le fond social de l'association. En cas de démission ou d'exclusion, le membre actif ne pourra faire valoir aucun droit sur le fonds social. Le membre démissionnaire ou exclu, ne pourra exiger à l'association le remboursement de sa cotisation.

**Art. 5. Assemblée générale.** Il sera tenu chaque année une assemblée générale ordinaire de tous les membres actifs de l'association.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur demande du conseil d'administration, ou si un cinquième des membres actifs en fait expressément la demande.

L'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que sa date et son lieu seront établis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale est convoquée par lettre circulaire contenant l'ordre du jour au moins une semaine avant la tenue de ladite assemblée.

Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration.

Le président, ou son suppléant, assume la tenue de l'Assemblée Générale.

Les votes se tiendront à main levée. Tous les membres actifs de l'association ont un droit de vote libre et égal.

L'assemblée générale a le pouvoir de modifier les statuts et l'objet de l'association, selon son règlement intérieur, et les dispositions prises, à cet effet, par la loi.

L'assemblée générale approuve ses budgets et ses bilans, lors d'un vote à main levée.

**Art. 6. Conseil d'administration.** Les affaires courantes de l'association sont gérées par un conseil d'administration composé de 3 à 4 personnes physiques, dont un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

L'association est engagée par la seule signature de son président. En cas d'absence du président, les signatures conjointes de deux autres membres du conseil d'administration sont requises.

Le vice-président peut aussi faire office de trésorier, en cas de force majeure.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les ans, lors d'un vote.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil d'administration gère les intérêts de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers adhérent aux valeurs et buts poursuivis par l'association.

Tout ce qui n'entre pas dans le domaine de compétence de l'assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de l'association, sera confié aux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut créer des clubs et labels locaux qui soutiennent l'association et coopèrent avec celle-ci aux fins de réaliser les buts définis dans l'article 2.

Le conseil d'administration peut aussi constituer des groupes de travail conformément aux buts de l'association. L'activité de ces groupes de travail est déterminée par un règlement interne.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en son absence, du vice-président, et ce au moins tous les trois mois, sur demande écrite d'au moins la moitié de ses membres.

Les décisions du conseil d'administration sont prises lors d'un vote à main levée. En cas d'égalité des votes, celui du président est prépondérant.

**Art. 7. Dissolution.** En cas de dissolution de l'association, l'actif social peut, conformément aux dispositions de la loi, être transmis à une autre association, ou à un autre organisme, poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

**Art. 8. Disposition finale.** Pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions légales sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Référence de publication: 2012065941/96.

(120092155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

## Fideuram Multimanager Fund, Fonds Commun de Placement.

La Société de Gestion a décidé de liquider Fideuram Multimanager Fund avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012 suite à un apport du seul compartiment Fideuram Multimanager Fund - Market Neutral à un autre fonds luxembourgeois.

Tous documents relatifs au Fonds seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société de Gestion.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

*La Société de Gestion.*

Référence de publication: 2012071981/275/8.

### **Milton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.486.

### **Archibiades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.485.

## MERGER PROPOSAL

(1) Milton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 123.486 and having a share capital of seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 77,500) (the Absorbing Company), represented by Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, registered with the RCS under number B 37.974, acting in its capacity as sole manager; and

(2) Archibiades S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the RCS under number B 123.485 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the Absorbed Company), represented by Ms. Christelle Ferry, acting in her capacity as sole manager.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are together referred to as the Companies.

#### WHEREAS:

(A) The Companies established this merger proposal (the Merger Proposal) in compliance with articles 257 and seq. of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Company Law);

(B) In accordance with article 272 of the Company Law, the merger by the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the Merger) will take effect between the Companies when the concurring decisions of the Companies shall be adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholders of the Companies approving the proposed Merger (the Effective Date); and

(C) The Merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Companies, in accordance with article 9 and article 273 of the Company Law.

IT HAS BEEN AGREED AS FOLLOWS:

### **1. Characteristics of the Contemplated Merger.**

#### 1.1. Contemplated merger

The sole managers of the Companies have decided to enter into a merger process with the effect of transmitting all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company as of the Effective Date.

#### 1.2. Characteristics of the Companies involved in the Merger: article 261 (2) (a) of the Company Law

##### a) Characteristics of the Absorbing Company:

The Absorbing Company is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the RCS under number B 123.486 and having a share capital of seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 77,500).

The Absorbing Company was formed on December 13, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch at that time, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°354 of March 12, 2007 for an unlimited period. The articles of association of the Absorbing Company were amended for the last time on September 11, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2324 of October 16, 2007.

Its share capital currently stands at seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 77,500). The share capital is divided into three thousand one hundred (3,100) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, fully paid up. The Absorbing Company has not issued any securities other than those shares making up its share capital.

The Absorbing Company's corporate object is the following:

" **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees."

b) Characteristics of the Absorbed Company:

The Absorbed Company is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the RCS under number B 123.485 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The Absorbed Company was formed on December 13, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch at that time, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°363 of March 13, 2007 for an unlimited period. The articles of association of the Absorbed Company have not been amended since its incorporation.

Its share capital currently stands at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). The share capital is divided into five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, fully paid up. The Absorbed Company has not issued any securities other than those shares making up its share capital.

The Absorbed Company's corporate object is the following:

" **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees."

c) Shareholding relationship between the Companies

As at the date hereof, the Absorbing Company and the Absorbed Company are both wholly owned by (i) Bogdan Jedrzejczyk, with residential address at Gładka 11, 85-150 Bydgoszcz, Poland, born on March 19, 1961 in Bydgoszcz (Poland) and (ii) Elzbieta Jedrzejczyk, with residential address at Wisłana 11, 05-507 Słomczyn k Warszawy, Poland, born on May 28, 1957 in Bydgoszcz, (Poland), each holding fifty per cent (50%) of the share capital of the Companies.

1.3. Motives and objectives behind the Merger

The purpose of the Merger is to re-organise and simplify the current structure of the group to which the Companies belong.

The Merger is not expected to have any economic consequences other than efficiencies and cost reductions.

**2. Merger.**

2.1. Accounting date of the Merger: article 261 (2) e) of the Company Law

For accounting purposes, the Merger shall be deemed to be effective as of January 1<sup>st</sup>, 2012. Consequently, the operations performed by the Absorbed Company between January 1<sup>st</sup>, 2012 and the Effective date shall for accounting purposes be retroactively considered to have been performed by the Absorbing Company as of January 1<sup>st</sup>, 2012.

2.2. Valuation method used to determine the exchange ratio: article 261 (2) b) of the Company Law

The Merger being an internal restructuring transaction, the Absorbed Company is valued at its book value, on the basis of its interim accounts as at June 4, 2012, i.e. an amount of one million one hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-three Euro and twenty-one Euro Cents (EUR 1,159,123.21).

2.3. Share capital increase: article 261 (2) c) of the Company Law

The Absorbed Company will contribute, by way of the Merger, all its assets and liabilities in their entirety without exception or reserve to the Absorbing Company.

In remuneration for the contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company will increase its share capital by an amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) so as to raise it from its present amount of seventy-seven thousand five hundred Euros (EUR 77,500) to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) through the issuance of nine hundred (900) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25)

each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company. An amount of one million one hundred thirty-six thousand six hundred twenty-three Euro and twenty-one Euro Cents (EUR 1,136,623.21) will be allocated to the share premium reserve account of the Absorbing Company.

The newly issued shares of the Absorbing Company will all be allocated to the shareholders of the Absorbed Company as follows:

- 50% i.e. four hundred fifty (450) to Bogdan Jedrzejczyk; and
- 50% i.e. four hundred fifty (450) to Elzbieta Jedrzejczyk.

Article 6 of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly.

#### 2.4. Registration of the new shares

The newly issued shares will be registered in the shareholders register of the Absorbing Company as of the Effective Date.

#### 2.5. Right of the new shares to participate to the profit: article 261 (2) d) of the Company Law

The newly issued shares will entitle the shareholders to participate in the profits of the Absorbing Company as of the beginning of the accounting year, it being understood that these rights only concern the undistributed dividends as of the Effective Date and any future dividends. This right is subject to no special condition.

2.6. Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares or corporate units, or the measures proposed concerning them: article 261 (2) f) of the Company Law

The rights and advantages granted to the shareholders of the Absorbed Company are similar to the rights and advantages granted to the shareholders of the Absorbing Company. Therefore, it is not required that the Absorbing Company creates shares conferring special rights.

2.7. Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Company Law, to the members of the management board, board of directors and to the statutory auditors of the Companies and to any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Company Law

Neither the experts referred to in article 266 of the Company Law, nor the managers and the statutory auditors (if any) of the Companies and any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Company Law shall be entitled to receive any special advantages in connection with or as a result of the Merger.

2.8. Waiver of the examination of the Merger Proposal by independent experts: article 266 (1) and (5) of the Company Law

The examination of the Merger Proposal by independent experts as well as the relevant expert report of article 266 of the Company Law have been waived under article 266 (1) & (5) of the Company Law by the shareholders of the Companies by way of written resolutions.

### 3. Consequences of the Merger.

#### 3.1 Universal transfer

The Merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Company Law in particular, as a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

The Merger is not expected to have any effect on the employment as the Absorbed Company has no employees.

The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Absorbed Company as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Company.

The Absorbing Company shall pay, as from the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

As from the Effective Date, the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Company.

The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception.

The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Company. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Company.

#### 3.2 Corporate Documents

All corporate documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Company Law.

#### 3.3 Mandate of the management / statutory auditor(s) (if any)

The mandate of the sole manager of the Absorbed Company will be terminated on the Effective Date. Full discharge (quitus) is given to the sole manager for the performance of her mandate.

The mandate of the sole manager and of the statutory auditor(s) (if any) of the Absorbing Company will not be affected by the Merger.



### 3.4 Winding up of the Absorbed Company

The Absorbed Company shall be wound up automatically at the Effective Date. The Absorbed Company's winding up shall not require any liquidation.

## 4. Miscellaneous.

### 4.1 Registration

The Merger Proposal will be deposited by the Companies at the RCS and then published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C at least one month prior to the extraordinary general meetings of the shareholders of the Companies to approve the Merger and the Merger Proposal pursuant to articles 9 and 262 of the Company Law.

### 4.2 Documents available for inspection by the shareholders of the Companies: article 267 (1) of the Company Law

The shareholders of each of the Companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the Companies, at least one month before the date of the general meetings of the shareholders of the Companies called to decide on the terms of the Merger:

- a) the Merger Proposal,
- b) the annual accounts of the Absorbed Company for the last three financial years together with the management reports and, if necessary, an interim balance sheet, audited if need be, drawn up as per a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the publication of the Merger Proposal, if the last annual accounts of the Absorbed Company relate to a year that ended more than six months before that date;
- c) the annual accounts of the Absorbing Company for the last three financial years together with the management reports and, if necessary, an interim balance sheet, audited if need be, drawn up as per a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the publication of the Merger Proposal, if the last annual accounts of the Absorbing Company relate to a year that ended more than six months before that date; and
- d) the management reports of article 265 (1) of the Company Law for each of the Companies.

A copy of the above mentioned documents will be obtainable upon request.

### 4.3 Powers - costs - choice of domicile

All powers are vested to any lawyer/employee of Ober & Beerens to make the filings and publications required by law, to fulfill all legal formalities and to make all necessary notifications and, after the contribution has occurred, notify of and register this Merger Proposal wherever this may be necessary.

The charges and rights of the Merger Proposal and all those resulting from it directly or indirectly will be paid for by the Absorbing Company.

On June 18, 2012, in Luxembourg in four originals.

The Absorbing Company / The Absorbed Company

Milton S.à r.l. / Archibiades S.à r.l.

Luxembourg Corporation Company S.A. / Christelle Ferry

*Sole Manager / Sole Manager*

Itself represented by Mrs. Catherine Noens & Mr. Fabio Spadoni / -

*Attorneys-in-fact A / -*

## PROJET DE FUSION

### ENTRE:

(1) Milton S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 123.486 et ayant un capital social de soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500) (la Société Absorbante), représentée par Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 37.974, en sa qualité de gérant unique; et

(2) Archibiades S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 123.485 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) (la Société Absorbée), représentée par Mme Christelle Ferry, en sa qualité de gérant unique.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont mentionnées comme étant les Sociétés.

### CONSIDERANT QUE:

A. Les Sociétés ont établi ce projet de fusion (le Projet de Fusion) en conformité avec les articles 257 et suivants de la loi datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés);

B. Conformément à l'article 272 de la Loi sur les Sociétés, la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la Fusion) prendra effet entre les Sociétés lorsque les décisions concomitantes des Sociétés seront adoptées, c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des associés des Sociétés approuvant la Fusion proposée (la Date d'Effet); et

C. La Fusion prendra effet à l'égard des tiers après la publication des minutes de l'assemblée générale des associés des Sociétés conformément à l'article 9 et à l'article 273 de la Loi sur les Sociétés.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

### 1. Caractéristiques de la Fusion Envisagée.

#### 1.1 Fusion envisagée

Les gérants uniques des Sociétés ont décidé d'entrer dans un processus de fusion pour transférer les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la Date d'Effet.

#### 1.2 Caractéristiques des Sociétés impliquées dans la Fusion: article 261 (2) (a) de la Loi sur les Sociétés

##### 1. Caractéristiques de la Société Absorbante

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 123.486 et ayant un capital social de soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500).

La Société Absorbante a été constituée le 13 décembre 2006 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch à cette époque, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 354 du 12 mars 2007 pour une durée illimitée. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois le 11 septembre 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2324 du 16 octobre 2007.

Son capital social s'élève actuellement à soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500). Le capital social est divisé en trois mille cent (3.100) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées. La Société Absorbante n'a pas émis d'autres titres que les parts sociales composant son capital social.

L'objet social de la Société Absorbante est le suivant:

" **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société jugera utiles à l'accomplissement de ses fins.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession; d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. "

##### 2. Caractéristiques de la Société Absorbée.

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 123.485 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La Société Absorbée a été constituée le 13 décembre 2006 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch à cette époque, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°363 du 13 mars 2007 pour une durée illimitée. Les statuts de la Société Absorbée n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Son capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500). Le capital social est divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées. La Société Absorbée n'a pas émis de titres autres que les parts sociales composant son capital social.

L'objet social de la Société Absorbée est le suivant:

" **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société jugera utiles à l'accomplissement de ses fins.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession; d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

##### 3. Relation d'actionariat entre les Sociétés.

En date des présentes, la Société Absorbante et la Société Absorbée sont toutes les deux entièrement détenues par (i) Bogdan Jedrzejczyk, ayant son adresse résidentielle à Gladka 11, 85-150 Bydgoszcz, Pologne, né le 19 mars 1961 à Bydgoszcz (Pologne) et (ii) Elzbieta Jedrzejczyk, ayant son adresse résidentielle à Wislana 11, 05-507 Slomczyn k Warszawy,

Pollogne, née le 28 mai 1957 à Bydgoszcz (Pologne), qui détiennent chacun cinquante pour cent (50%) du capital social des Sociétés.

### 1.3 Motivations et objectifs de la Fusion

Le but de la Fusion est de réorganiser et de simplifier la structure actuelle du groupe auquel les Sociétés appartiennent. Il n'est pas prévu que la Fusion ait de conséquences économiques autres que le rendement et la réduction des coûts.

## 2. La Fusion.

### 2.1 Date d'écriture comptable de la Fusion: l'article 261 (2) e) de la Loi sur les Sociétés

À des fins comptables, la Fusion doit être considérée comme effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Par conséquent, les opérations effectuées par la Société Absorbée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la Date d'Effet doivent être considérées, de manière rétroactive, à des fins comptables, comme ayant été effectuées par la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### 2.2 Valorisation et méthodes d'évaluation pour déterminer le rapport d'échange: l'article 261(2) b) de la Loi sur les Sociétés

La Fusion étant une opération de restructuration interne, la Société Absorbée est évaluée à sa valeur comptable, sur la base de son bilan intérimaire au 4 juin 2012, à un montant d'un million cent cinquante-neuf mille cent vingt-trois euros et vingt et un centimes d'euros (EUR 1.159.123,21).

### 2.3 Augmentation de capital: article 261 (2) c) de la Loi sur les Sociétés

La Société Absorbée contribuera, par le biais de la Fusion, tous ses actifs et passifs dans leur intégralité, sans exception ni réserve, à la Société Absorbante.

En rémunération de l'apport des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante augmentera son capital social d'un montant de vingt-deux mille cinq euros (EUR 22.500,-) de manière à le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de neuf cents (900) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, parts sociales de la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société Absorbante. Un montant d'un million cent trente-six mille six cent vingt-trois euros et vingt et un centimes d'euros (EUR 1.136.623,21) sera affecté au compte de réserve de la prime d'émission de la Société Absorbante.

Les parts sociales nouvellement émises de la Société Absorbante seront toutes attribuées aux associés de la Société Absorbée comme suit:

- 50% à savoir quatre cent cinquante (450) à Bogdan Jedrzejczyk; et
- 50% à savoir quatre cent cinquante (450) à Elzbieta Jedrzejczyk.

L'article 6 des statuts de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

### 2.4 Enregistrement des nouvelles parts sociales et des parts sociales annulées

Les parts sociales nouvellement émises seront enregistrées dans le registre des associés de la Société Absorbante à compter de la Date d'Effet.

### 2.5 Le droit accordé par les nouvelles parts sociales de participer aux bénéfices: article 261 (2) d) de la Loi sur les Sociétés

Les parts sociales nouvellement émises donneront droit aux associés de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du début de l'exercice comptable, étant entendu que ces droits ne concernent que les dividendes non distribués à compter de la Date d'Effet et les dividendes futurs. Ce droit n'est subordonné à aucune condition particulière.

### 2.6 Les droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que les actions ou parts sociales, ou les mesures proposées à leur égard: l'article 261 (2) f) de la Loi sur les Sociétés

Les droits et avantages accordés aux associés de la Société Absorbée sont similaires aux droits et avantages accordés aux associés de la Société Absorbante. Par conséquent, il n'est pas nécessaire que la Société Absorbante crée des parts sociales conférant des droits particuliers.

### 2.7 Avantages particuliers accordés aux experts visés à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés, aux membres du conseil d'administration, au conseil de gérance et aux commissaires aux comptes des Sociétés et à toutes les personnes (le cas échéant) mentionnés à l'article 261 (2) g) de la Loi sur les Sociétés

Ni les experts visés à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés, ni les gérants ni les commissaires aux comptes des Sociétés (le cas échéant) ni toutes les personnes (le cas échéant) mentionnées à l'article 261 (2) g) de la Loi sur les Sociétés ne recevront des avantages particuliers en connexion avec, ou résultant de la Fusion.

### 2.8 Renonciation à l'examen du Projet de Fusion par des auditeurs indépendants: l'article 266 (1) et (5) de la Loi sur les Sociétés

L'examen du Projet de Fusion par des experts indépendants ainsi que le rapport d'experts y relatif de l'article 266 de la Loi sur les Sociétés ont été abandonnés en vertu de l'article 266 (1) et (5) de la Loi sur les Sociétés par les associés des Sociétés par le biais de résolutions écrites.

### **3. Conséquences de la Fusion.**

#### **3.1 Transfert universel**

La Fusion va déclencher ipso jure toutes les conséquences détaillées dans l'article 274 de la Loi sur les Sociétés en particulier, suite à la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales en circulation seront annulées.

La Fusion ne devrait pas avoir d'effet sur l'emploi car la Société Absorbée n'a pas d'employé.

La Société Absorbante deviendra propriétaire de plein droit des actifs transférés par la Société Absorbée tels qu'ils existent à la Date d'Effet, sans aucun droit de recours de quelque nature que ce soit contre la Société Absorbée.

La Société Absorbante doit payer, à compter de la Date d'Effet, toutes les taxes, cotisations, frais, prélèvements et primes d'assurance qui seront ou peuvent devenir exigibles à l'égard de la propriété des actifs qui lui ont été apportés.

A partir de la Date d'Effet, la Société Absorbante doit exécuter tous les accords et les obligations de toute sorte de la Société Absorbée.

Les droits et les revendications compris dans les actifs de la Société Absorbée doivent être transférés à la Société Absorbante avec tous les titres, soit réels ou personnels, qui y sont joints. La Société Absorbante doit être ainsi subrogée, sans novation, dans tous les droits, soit réels ou personnels, de la Société Absorbée en ce qui concerne tous les actifs et contre tous les débiteurs sans aucune exception.

La Société Absorbante doit assumer toutes les dettes et les passifs quelque nature que ce soit de la Société Absorbée. En particulier, elle doit payer les intérêts et les montants en principal sur toutes les dettes et obligations de quelque nature que ce soit contractées par la Société Absorbée.

#### **3.2 Documents sociaux**

Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que prescrit par la Loi sur les Sociétés.

#### **3.3 Mandat du conseil de gérance**

Le mandat du gérant unique de la Société Absorbée sera résilié à la Date d'Effet. Quitus est donné au gérant unique pour l'exécution de son mandat.

Le mandat du gérant unique de la Société Absorbante ne sera pas affecté par la Fusion.

#### **3.4 Dissolution de la Société Absorbée**

La Société Absorbée doit être dissoute automatiquement à la Date d'Effet. La dissolution de la Société Absorbée n'exigera aucune liquidation.

### **4. Divers.**

#### **4.1 Enregistrement**

Le Projet de Fusion sera déposé par les Sociétés au RCS et puis publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C au moins un mois avant les assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés décidant de l'approbation de la Fusion et du Projet de Fusion conformément aux articles 9 et 262 de la Loi sur les Sociétés.

#### **4.2 Documents disponibles pour l'inspection par les associés des Sociétés: l'article 267 (1) de la Loi sur les Sociétés**

Les associés de chacune des Sociétés ont le droit d'inspecter les documents suivants au siège social des Sociétés, au moins un mois avant la date des assemblées générales des associés des Sociétés appelée à se prononcer sur les modalités de la Fusion:

- a) le Projet de Fusion;
- b) les comptes annuels de la Société Absorbée pour les trois derniers exercices ainsi que les rapports de gestion et, si nécessaire, un bilan intérimaire, audités si besoin est, émis à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date de publication du Projet de Fusion, si les derniers comptes annuels de la Société Absorbée se rapportent à une année qui s'est terminée plus de six mois avant cette date;
- c) les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ainsi que les rapports de gestion et, si nécessaire, un bilan intérimaire, audités si besoin est, émis à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date de publication du Projet de Fusion, si les derniers comptes annuels de la Société Absorbante se rapportent à une année qui s'est terminée plus de six mois avant cette date; et
- d) les rapports de gestion selon l'article 265 (1) de la Loi sur les Sociétés pour chacune des Sociétés.

Une copie des documents mentionnés ci-dessus pourra être obtenue sur demande.

#### **4.3 Pouvoirs - coûts - choix du domicile**

Tous les pouvoirs sont dévolus à tout avocat/employé d'Ober & Beerens pour faire les enregistrements et publications prescrits par la loi, accomplir toutes les formalités légales et faire toutes les notifications nécessaires et, après que l'apport ait eu lieu, notifier et enregistrer ce Projet de Fusion où cela sera requis.

Les charges et les droits du Projet de Fusion et tous ceux qui en résultent directement ou indirectement seront payés par la Société Absorbante.

Luxembourg, le 18 juin 2012 en quatre originaux.  
 La Société Absorbante / La Société Absorbée  
 Milton S.à r.l. / Archibiades S.à r.l.  
 Luxembourg Corporation Company S.A. / Mme Christelle Ferry  
 Gérant Unique / Gérant Unique  
 Lui-même représente par Mme Catherine Noens & M. Fabio Spadoni / -  
 Fondés-de-pouvoir A -

Référence de publication: 2012073394/393.

(120103598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

---

**LRI Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
 R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Der Bestätigungsbericht vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
 Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Munsbach, den 22.06.2012.

Référence de publication: 2012073756/10.

(120104656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

---

**ACMBernstein, Fonds Commun de Placement.**

The Board of Managers of the Company decided to close the sub-fund ACMBernstein - Global Equity Blend, (Hedged) Active Sterling of the fund ACMBernstein as of 12 June 2012.

*The Board of Managers of AllianceBernstein (Luxembourg) S.à. r.l.*

Référence de publication: 2012074017/7.

---

**GIB Group International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
 R.C.S. Luxembourg B 19.544.

**Safe Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
 R.C.S. Luxembourg B 73.800.

**PROJET DE FUSION**

L'an deux mil douze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Madame Marie-Claire CASTELLUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire:

1. - du conseil d'administration de la société "GIB GROUP INTERNATIONAL", (ci-après appelée "la société absorbante"), une société anonyme ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, Rue de Namur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 19544.

La société absorbante a été constituée suivant acte notarié reçu le 2 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 236 du 5 octobre 1982 et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 23 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2136 du 30 octobre 2009;

et

2. - du conseil d'administration de la société anonyme "SAFE LUX", (ci-après appelée "la société absorbée"), une société anonyme ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, Rue de Namur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 73.800.

La société absorbée a été constituée sous la dénomination de "SAFE REINSURANCE (IMMO)" en abrégé "SAFE-RE (IMMO)" suivant acte notarié en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 6 avril 2000 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 13 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 364 du 12 février 2008.

Des extraits des réunions de ces Conseils d'Administration, qui ont mandaté la comparante, toutes deux tenues et datées au 23 mai 2012, resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, agissant en ses prédites qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. Le capital de la société absorbante est fixé à VINGT-DEUX MILLIONS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (22.131.000.- EUR) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions de cette société sont toutes nominatives.

2. Le capital de la société absorbée est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000.- EUR) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions d'une valeur nominale de MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR) chacune. Les actions de cette société sont toutes nominatives.

3. La société absorbante détient 100%, à savoir les DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions donnant droit de vote de la société absorbée, aucun autre titre donnant droit de vote n'ayant été émis par cette dernière. Aucun droit spécial n'étant attribué à ces actions.

4. La société absorbée entend fusionner avec la société absorbante par absorption de la société absorbée par la société absorbante, selon la procédure de la fusion simplifiée telle que prévue par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée concernant les sociétés commerciales.

L'objet de la Fusion est interne au groupe de sociétés auquel les sociétés fusionnantes appartiennent et permettra de simplifier la structure actuelle de ce groupe de sociétés.

5. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

6. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ou commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

7. La fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

8. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, un mois avant que la fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1, a, b et c de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir copie intégrale ou s'ils le désirent, partielle, sans frais, sur simple demande.

9. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% des actions représentant le capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai dont question ci-dessus point 8, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. Dans ce cas, l'assemblée doit être convoquée dans le mois de la réquisition.

10. A défaut de convocation d'une assemblée ou à défaut de rejet du projet de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive comme indiquée ci-avant sub 7. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

11. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée.

12. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ trois mille euros (3.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, cette dernière étant connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. CASTELLUCCI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: LAC/2012/28094. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2012074040/84.

(120104638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

**Mellinckrodt 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.466.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2012*

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2013 enden:

- Dr. Georg Oehm, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Thomas Bernard, Verwaltungsratsmitglied;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied;
- Udo Stadler, Verwaltungsratsmitglied;
- Bernd Schlichter, Verwaltungsratsmitglied.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2013 bestellt.

Munsbach, den 15. Juni 2012.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2012074387/19.

(120104843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

---

**Mellinckrodt 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.466.

—  
Die Bilanz vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 22. Juni 2012.

Référence de publication: 2012074388/10.

(120104844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

---

**Global Blue Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Globetrotter Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 168.792.

—  
RECTIFICATIF

Dans l'en-tête de la publication des statuts, à la page 76434 du Mémorial C n° 1593 du 26 juin 2012, il y a lieu de corriger comme suit la dénomination de la société:

- au lieu de: «Global Blue Finance S.à r.l.»,
- lire: «Global Blue Finance S.à r.l.»

La même correction doit être apportée dans le sommaire du même Mémorial, à la page 76417.

Référence de publication: 2012075295/13.

---

**BRE/Sakura IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.032.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012063627/9.

(120090286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**BRE/Sakura V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012063628/9.

(120090285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Bressart Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.936.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012063629/10.

(120090646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Bressart Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.936.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 décembre 2011, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Max CHEVIGNE, demeurant à MONTIGNY LES METZ (F-57950), 4, Rue Franchet d'Esperey, a été renouvelé pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes du 30 novembre 2016.

Pierre GUERIN.

Référence de publication: 2012063630/12.

(120090668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**BZ Equity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.402.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für BZ Equity Fund*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012063632/11.

(120090835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**C.M.M. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 81.714.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012063633/9.

(120090620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---



**Caledonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.493.

—  
EXTRAIT

En date du 4 juin 2012 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Christine Valette, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat;
- M. Alan BOTFIELD, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012063636/15.

(120090602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Calyame International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.601.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2012063637/10.

(120089961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Carbon Trade & Finance SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.118.

—  
Die Gesellschaft wurde am 30. Oktober 2006 gegründet gemäß Urkunde von Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem, Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 2340 vom 15. Dezember 2006.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Mai 2012.

Carbon Trade & Finance SICAR S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2012063638/17.

(120090713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.971.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063641/10.

(120090762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.600,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of May.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held at its registered office an extraordinary general meeting of the shareholders of “SPI Group S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.116, incorporated by deed enacted by the Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 22 December 2006, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 288 and dated 2 March 2007, lastly amended pursuant to a deed enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, on 21 June 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1793 and dated 2 September 2010, page 86050 (the “Company”).

**THERE APPEARED**

1) Mr. Yury SHEFLER, with address at 112, Route de Florissant, CH 1206, Geneva, Switzerland (“YS”), owner of 12,249 (twelve thousand two hundred forty-nine) ordinary shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class A shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class E shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class F shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class G shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class H shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class I shares and 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class J shares;

here represented by Me Guy ARENDT, attorney in law, with professional address at Luxembourg, 22-24 rives de Clausen Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Mr. Alexey OLIYNIK, with address at 38A, Route d’Hermance, 1222 Vesenz, Switzerland (“AO”), owner of 1 (one) ordinary share.

The shareholders of the Company, exercising the powers of the General Meeting, request the notary to act that:

I.- The Powers of Attorney, signed by the appearing persons, shall remain here annexed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- All the shares being in nominative form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda dated 3 May 2012 and sent to all the shareholders by registered mail.

III.- Closed, the attendance list let appear that 55,468 (fifty-five thousand four hundred sixty eight) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing 98% of the share capital of the corporation (represented by 56,600 shares), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

Said attendance list signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

IV.- The agenda of the meeting (the “Agenda”) is the following:

*Agenda*

1. Designation of a chairman;

2. Approval of amendments to the Articles of Association of the Company in the form attached hereto.

It was first noted that pursuant to article 16 of the articles of association of the Company (the “Company Articles”) it is expressly provided that (i) a quorum of at least 80% of the share capital must be present or represented, and that (ii) save when the higher voting threshold is required by Luxembourg law, all resolutions shall be validly taken in so far they are adopted by the shareholder(s) representing at least 80% of the share capital of the Company.

It was further noted that this voting threshold shall apply to all the following resolutions.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The shareholders resolve to designate and appoint Mr. Alexey OLIYNIK, with address at 38A, Route d’Hermance, 1222 Vesenz, Switzerland, as chairman (the “Chairman”).

The Chairman appoints as secretary Mrs Darina COCHRANE, jurist, residing professionally in Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

The meeting elects as scrutineer Me Guy ARENDT, attorney in law, with professional address at Luxembourg, 22-24 rives de Clausen

Votes for: 55’468

Abstentions: /

Votes against: /

Consequently the resolution is approved.

Further to this resolution, all of the members of the Bureau have expressly accepted their roles.

*Second resolution:*

The meeting resolved to amend and restate the Articles of Association of the Company to read as follows:

**“Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée”.

**Art. 2.** The Company’s name is “SPI Group Sàrl”.

**Art. 3.** The Company’s purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company have a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company shall be authorised to acquire, hold and sell any real estate.

The Company shall further take out participations in other companies, set up branch offices in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, acquire, use, administer and sell industrial property rights and titles of any sort.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or beneficiary under will of any shareholder of the Company are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) of the Company.

**Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company’s capital is set at EUR 56,600 (fifty-six thousand six hundred Euro), represented by 56,600 (fifty-six thousand six hundred) issued shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, consisting in: (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (the “Ordinary Shares”), and (ii) 44,100 (forty four thousand one hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, distributed

in the following classes of shares: a) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class A shares”), b) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class E Shares”), c) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class F Shares”), d) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class G Shares”), e) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class H Shares”), f) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class I Shares”), g) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class J Shares”).

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Redeemable Shares” or “Classes of Shares” as the case may be, an each individually as the “Class of Shares”.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The Company may redeem Redeemable Shares under the terms and conditions as set out below:

a) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or by a resolution adopted at a general meeting of shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

b) In the event that the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part of a specific Class of Shares, but may only redeem all of the shares comprised into that Class of Shares, in their entirety.

c) The Company may only redeem one Class of Shares at any time before the end of the financial year to which the Class of Shares concerned is related (as described below), but not before that the annual accounts relating to that preceding financial year have been approved by the shareholders of the Company in accordance with the Articles, and on the basis of interim accounts (with respect to the period from the beginning of the financial year during which the decision to redeem shares has been taken to the day of this redemption) prepared by the sole manager or by the board of managers, as the case may be (the “Interim Accounts”) and showing that sufficient funds are available for the redemption, it being understood that the amount of the redemption may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, such as described below:

The Class A Shares may be only redeemed as from 9 February 2007 up to 31 December 2007 (subject to the conditions described in this article);

The Class E Shares may be only redeemed as from 1<sup>st</sup> January 2011 up to 31 December 2011 (subject to the conditions in this article);

The Class F Shares may be only redeemed as from 1<sup>st</sup> January 2012 up to 31 December 2012 (subject to the conditions in this article);

The Class G Shares may be only redeemed as from 1<sup>st</sup> January 2013 up to 31 December 2013 (subject to the conditions in this article);

The Class H Shares may be only redeemed as from 1<sup>st</sup> January 2014 up to 31 December 2014 (subject to the conditions in this article);

The Class I Shares may be only redeemed as from 1<sup>st</sup> January 2015 up to 31 December 2015 (subject to the conditions in this article); and

The Class J Shares may be only redeemed as from 1<sup>st</sup> January 2016 up to 31 December 2016 (subject to the conditions in this article).

Where for any reason any Class of Shares has not been redeemed by the end of the financial year 2016, the Company may opt for the redemption of any such Class of Shares (which have not been redeemed), during the financial years subsequent to the financial year 2016 but subject to the respect of the above mentioned principles of (i) priority order between the remaining Classes of Shares and (ii) annual period of time for their redemption and subject to the conditions mentioned in this article. For instance, in case (i) the Class E Shares and the Class G Shares have not been redeemed respectively prior to 31 December 2011 and 31 December 2013 and (ii) the Class F Shares have been redeemed prior to 31 December 2012, only the Class E Shares may be redeemed from 1<sup>st</sup> January 2021 up to 31 December 2021 whereas only the Class G Shares may be redeemed from 1<sup>st</sup> January 2022 up to 31 December 2022. The same mechanism and the same principles, without any limitation of time, while remain applicable, until all the Classes of Shares have been redeemed.

d) The redemption price per redeemable share (the “Share Redemption Price”) shall be determined by the sole manager or the board of managers, as the case may be and approved by the sole shareholder or by the general meeting

of shareholders, as the case maybe, and shall in any circumstance not exceed the Maximum Redemption Price as defined hereunder:

The maximum price for the redemption per redeemable share will be determined as follow (the “Maximum Redemption Price”):

$$\text{Maximum Redemption Price} = \frac{\text{Share Nominal Value} + \text{Distributable Sums}}{\text{Number of Shares}}$$

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Distributable Sums are the profits as of the end of the last financial year immediately preceding the one to when the relevant Class of Shares concerned may be redeemed, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts;

e) The Share Redemption Price shall be paid by the Company in any currency and the Share Nominal Value will be converted into such currency using the relevant exchange rate at the date of the redemption;

f) Any Class of Shares redeemed by the Company shall be immediately cancelled and therefore the Company’s share capital shall be decreased accordingly; and

g) The Company shall have power to redeem the Ordinary Shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed Ordinary Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

**Art. 11.** Shares may not be transferred inter vivos between shareholders or to non-shareholders unless shareholders representing at least 80% (eighty percent) of the share capital have agreed thereto in a general meeting of shareholders.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

For the purpose of this article, a “transfer” shall mean any transfer or disposition of all or part of the beneficial or legal ownership rights attached to the shares, the creation of a trust or encumbrance over the shares for consideration or for free, irrespective of the legal qualification of such transfer (sale, exchange, payment in kind, gift, liquidation of matrimonial regime, constitution of real right, merger or similar transactions).

## Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/(their) remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by at least 80% (eighty percent) of the votes cast in favour of the resolution, or by the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of all the managers.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a manager who will preside the board meetings (the “Chairman of the Board”). It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented on the basis of a power of attorney issued for this meeting and specifying the resolutions to be taken on each item of the agenda of this meeting.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of all managers, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

All the managers may participate in such meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Decisions of the board are adopted by a majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by all managers present or represented. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by all managers present or represented as well.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers’ meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

All resolutions to be taken by the sole manager or the board of managers, as the case may be, will require the prior approval of shareholders of the Company representing at least 80% (eighty percent) of the share capital in respect of:

1) acquisition, alienation or encumbrance of the shareholding, participation or other interest in any company or other entity of any legal form other than those acquisitions, alienations or encumbrances in which all parties thereto are either the Company or a Subsidiary thereof. For the avoidance of doubt, no prior approval of the shareholder of the Company shall be required for the incorporation by the Company of any Subsidiary or branch;

2) any transactions other than those mentioned in subparagraph 1 above leading to acquisition, alienation or encumbrance of assets, including funds, if the value of assets exceeds USD 10,000,000 (ten million United States Dollars) per transaction or series of transactions, except if any such transactions are entered into by the Company with an Affiliate;

3) issuance of guarantees, sureties or other undertakings to be jointly or severally liable for the performance of obligations by a third party if the value of secured obligations exceeds USD 10,000,000 (ten million United States Dollars) per transaction or series of transactions, other than extensions in time of guarantees of no greater than one year per extension, sureties or other undertakings previously approved as provided herein or any modification of any guarantee, surety or undertaking by which the liability of the issuer thereof is reduced;

4) any lending or borrowing for an amount in excess of USD 10,000,000 (ten million United States Dollars) per transaction or series of transactions, except for the loans granted to or received from an Affiliate;

5) taking resolutions by the Company as a director, manager, shareholder, participant, founder or in any similar capacity approving (i) transactions described in subparagraphs 1-4 above to be concluded by the Subsidiaries of the Company, (ii) amendment of the memorandum and/or articles of incorporation, charter or other similar constituent document of the Subsidiaries of the Company, (iii) issuance of shares, issuance of other securities convertible into shares, consolidation or splitting of shares of the Subsidiaries of the Company, (iv) liquidation or reorganization of the Subsidiaries of the

Company, except where the market value (determined objectively) does not exceed USD 100,000) (v) issuance of guarantees, sureties or other undertakings of Spirits Product International Intellectual Property B.V. or Spirits International N.V., or its legal successors or beneficiaries of its assets, to be jointly or severally liable for the performance of obligations by a third party, including by the issuance of a guarantee or surety, irrespective of the amount of the secured obligations.

Reasonably in advance of the entering into any transaction described in subparagraphs 2, 3 and 4 above, the value of which is more than USD 5,000,000 (five million United States Dollars) but less than 10,000,000 (ten million United States Dollars), the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall inform the shareholders about all substantial terms and conditions thereof. For the purpose of this article 13 the following expressions shall have the following meanings:

“Subsidiary” shall mean a legal entity in which the Company holds directly any number of shares, participation or other interest;

“Affiliate” shall mean any individual or legal entity that is controlling the Company, under the same control as the Company, or is controlled by the Company (for the purpose of these definition the term “control” shall mean holding, directly or indirectly 50% (fifty percent) or more of the voting shares or participation interest of a legal entity, and the words “controlling” and “controlled” shall be construed accordingly).

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

Except when in accordance with this Articles the general meeting of shareholders is to be held in front of the notary in Luxembourg, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders have however been convened at a shareholders meeting, such meeting shall be physically held in Luxembourg and any shareholder who shall not be physically present at the meeting may be represented only by proxy appointed as set forth in Article 16(ii), in which case a single physical person shall represent all the shares (whether Ordinary or Redeemable Shares) held by such shareholder.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** (i) General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholder(s) representing more than the half of the share capital of the Company. The board of managers or the sole manager (as the case may be) shall in addition be obliged to convene general meetings of shareholders in case shareholder(s) representing more than the half of the share capital of the Company require so in writing with an indication of the agenda.

Written notices convening a general meeting of shareholders and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered mail to each shareholder at least 8 (eight) clear calendar days before the meeting, except for the annual general meeting of shareholders for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) clear calendar days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

(ii) Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person in writing and communicating such appointment to the Company by hand delivery, fax, e-mail (if receipt is confirmed by return message from the receiver (rather than by automated system)), or other electronic or telecommunication means at least twenty-four (24) hours in advance of the meeting.

Any general meeting of shareholders with the agenda including the issuance of new shares, splitting or consolidation of the shares, amendment of the Articles, liquidation or reorganization of the Company shall be valid only if held in front of a notary in Luxembourg.

(iii) The quorum for any general meeting of shareholders shall be reached only if the shareholders of the Company representing at least 80% of the share capital are present or represented. The same shall apply for any subsequent general meeting of shareholders which may be convened as a result of the lack of quorum at any previous general meeting of shareholders.

(iv) Save when the higher number of votes is required by the Law, resolutions at the general meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by the shareholders representing at least 80% (eighty percent) of the share capital of the Company.

(v) A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

(vi) The general meeting of shareholders will be presided by a chairman appointed by the general meeting (the “Chairman”). The Chairman shall then appoint a secretary and a scrutineer, who need not to be a shareholder.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company’s financial year begins on 1 January of each year and closes on 31 December the same year.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will

contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d’entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the “Institut des réviseurs d’entreprises”.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 24.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.



When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the Ordinary and Redeemable shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.”

Votes for: 55'468

Abstentions: /

Votes against: /

Consequently the resolution is approved.

The management gave an oral statement, answering the questions submitted by one minority shareholder on the 20<sup>th</sup> of April 2012.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

### Estimate of costs

The expenses, costs fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,000.-(two thousand Euro).

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue, à son siège social, une assemblée générale extraordinaire des associés de «SPI Group S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.116, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 22 décembre 2006, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 228 en date du 2 mars 2007, et dernièrement modifié par un acte reçu le 21 juin 2010 par Maître Jean-Joseph WAGNER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1793 en date du 2 septembre 2010, page 86050 («la Société»).

### ONT COMPARU:

1) Monsieur Yury SHEFLER, ayant son adresse au 112, Route de Florissant, CH-1206, Genève, Suisse («YS»), propriétaire de 12.249 (douze mille deux cent quarante-neuf) parts sociales ordinaires, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe A, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe E, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe F, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe G, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe H, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe I, et 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe J, sont détenues par Monsieur Yury Shefler, ayant son adresse au 112, Route de Florissant, CH-1206, Genève, Suisse («YS»);

ici représenté par Maître Guy ARENDT, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 22-24 rives de Clausen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Monsieur Alexey OLIYNIK, demeurant au 38A, Route d'Hermance, 1222 Vesenz, Suisse («AO»).

Les associés de la Société exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale prient le notaire d'acter que:

I.- Les Procurations, signées par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Toutes les actions étant sous la forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour en date du 3 Mai 2012, adressées par recommandé aux associés.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 55,468 (cinquante-cinq mille quatre cent soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant 98% du capital social de la Société (représenté par 56,600 parts sociales), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ladite liste de présence signées par les personnes comparantes, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

1. Nomination du Président ;
2. Approbation des modifications apportées aux Statuts de la Société telles que présentés ci-dessous.

Il a été premièrement relevé que, selon l'article 16 des Statuts de la Société (les «Statuts»), il est expressément prévu (i) qu'un quorum d'au moins 80% du capital social doit être présent ou représenté, et (ii) que sauf lorsqu'un seuil plus élevé de vote est exigé par la loi luxembourgeoise, toutes les résolutions sont valablement prises pourvu qu'elles soient adoptées par le(s) associé(s) représentant au moins 80% du capital social de la Société.

Il a été ensuite relevé que ce seuil de vote doit s'appliquer à toutes les résolutions suivantes.

Après que les associés aient approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Les associés décident de désigner et nommer Monsieur Alexey OLIYNIK, demeurant au 38A, Route d'Hermance, 1222 Vesenz, Suisse, comme Président (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Madame Darina COCHRANE, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Guy ARENDT, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 22-24 rives de Clausen

Votes pour: 55,468

Abstentions: /

Votes contre: /

En conséquence, la résolution est approuvée.

Suite à cette résolution, tous les membres du Bureau ont expressément accepté leur rôle.

#### *Seconde résolution:*

L'assemblée a décidé d'amender et de reformuler les Statuts de la Société comme suit:

#### **«Nom - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les Lois luxembourgeoises actuelles (la «Loi»), en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée en particulier par la loi du 18 Septembre 1933 et du 28 Décembre 1992 sur les «sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2.** Le nom de la Société est «SPI Group S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant ; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties ; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société devra être autorisée à acquérir, détenir et vendre tous biens immobiliers.

La Société devra de plus prendre des participations dans d'autres sociétés, établir des succursales au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger, acquérir, utiliser, administrer et vendre des droits de propriété industrielle et des titres de toute sorte.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou de gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents,

il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La vie de la Société ne prendra pas fin par la mort, la suspension des droits civils, la banqueroute ou l'insolvabilité de tout associé.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers testamentaires des associés de la Société ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon la cas) de la Société.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 56.600.-EUR (cinquante-six mille six cents Euro), représenté par 56,600 (cinquante-six mille six cents) parts sociales de EUR 1,-(un euro) chacune, consistant en: (i) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, (les «Parts Sociales Ordinaires»), et (ii) 44.100 (quarante-quatre mille cent) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, distribuées selon les classes de parts sociales suivantes: a) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»), b) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»), c) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»), d) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»), e) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»), f) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»), g) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes les Parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de classe D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H, de classe I et de classe J seront collectivement mentionnées comme les «Parts sociales remboursables» ou les «Classes de parts sociales» selon le cas, chacune individuellement comme la «Classe de parts sociales».

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 10.** La Société remboursera les Parts Sociales Remboursables sous les termes et conditions fixés ci-dessous:

a) Le remboursement devra être exécuté par une résolution de l'associé unique ou par une résolution adoptée à une assemblée générale des associés, selon le cas, sur proposition du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

b) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de remboursement, elle ne remboursera pas la part d'une Classe de parts sociales spécifique, mais devrait seulement rembourser toutes les parts sociales comprises dans cette Classe de parts sociales, dans leur intégralité.

c) La Société peut uniquement racheter une Classe de Parts Sociales à n'importe quel moment avant la fin de l'exercice social auquel la Classe de Parts Sociales est rattachée (tel que décrit ci-dessous), mais pas avant que les comptes annuels de l'exercice social précédent n'aient été approuvés par les associés de la Société en vertu des Statuts, et sur la base des comptes intermédiaires (relatifs à la période depuis le début de l'exercice social pendant lequel la décision de rachat des parts sociales a été prise jusqu'au jour du rachat) préparé par le gérant unique ou par le conseil de gérance, selon le cas (les «Comptes Intérimaires») et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour le rachat, étant admis que le montant du rachat ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve devant être établie selon la Loi ou les Statuts, tel que décrit ci-dessous:

- Les Parts Sociales de Classe A peuvent seulement être rachetées du 9 février 2007 au 31 décembre 2007 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe E peuvent seulement être rachetées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe F peuvent seulement être rachetées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe G peuvent seulement être rachetées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe H peuvent seulement être rachetées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);
- Les Parts Sociales de Classe I peuvent seulement être rachetées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe); et
- Les Parts Sociales de Classe J peuvent seulement être rachetées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe).

Si pour n'importe quelle raison, une ou plusieurs Classes de Parts Sociales n'ont pas été rachetées avant la fin de l'exercice social 2016, la Société peut opter pour le rachat de telle(s) Classe(s) de Parts Sociales (qui n'a/ont pas été rachetée(s)), durant les exercices sociaux suivant l'exercice social 2016 mais en respectant les principes mentionnés ci-dessus de (i) l'ordre de priorité entre les Classes de Parts Sociales restantes et de (ii) la période annuelle pour leur rachat et dans le respect des conditions mentionnées dans ce paragraphe. Par exemple, au cas où (i) les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe G n'ont pas été rachetées respectivement avant le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2013 et

(ii) les Parts Sociales de Classe F ont été rachetées avant le 31 décembre 2012, seules les Parts Sociales de Classe E pourraient être rachetées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 alors que seules les Parts Sociales de Classe G pourraient être rachetées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. Le même mécanisme et les mêmes principes, sans limitation de temps, restent applicables jusqu'à ce que toutes les Classes de Parts Sociales soient rachetées.

d) Le prix remboursable par part sociale remboursable (le «Prix de remboursement des Parts sociales») devra être déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas et approuvé par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, et devra en toute circonstance ne pas excéder le Prix maximum de remboursement comme défini ci-après:

Le prix maximum pour le remboursement par part sociale remboursable sera déterminé comme suit (le «Prix maximum de remboursement»):

$$\text{Prix Maximum de Remboursement} = \frac{\text{Valeur nominale de la part sociale} + \text{sommes distribuables}}{\text{Nombre de parts sociales}}$$

Où:

- La Valeur nominale de la part sociale est la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe de parts sociales remboursable au temps où l'option de remboursement est exercée par la Société;
- Les Sommes Distribuables sont les profits à la fin du dernier exercice comptable immédiatement précédant celui jusqu'à quand la Classe de parts sociales concernée peut être remboursée, augmentée par les profits reportés et les réserves distribuées, mais diminuées par les pertes reportées et les sommes à allouer à la réserve à établir selon la Loi ou les Statuts, résultant des Comptes intérimaires;
- e) Le Prix de remboursement des parts sociales devra être payé par la Société en toute devise et la Valeur nominale de la part sociale sera convertie dans une telle devise utilisant le taux de change pertinent à la date de remboursement.
- f) Toute Classe de parts sociales remboursée par la Société devra être immédiatement annulée et le capital social de la Société devra être réduit en conséquence; et
- g) La Société est autorisée à racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires.

Un tel rachat sera opéré au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociale rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou des Statuts.

Les Parts Sociales Ordinaires rachetées seront annulées par réduction du capital social.

**Art. 11.** Aucune cession de parts sociales entre vifs associés ou tiers non-associés ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins 80% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles eu égard à la Société, qui admet seulement un propriétaire par part sociale.

Pour l'objet de cet article, un «transfert» désigne tout transfert ou disposition de tout ou partie des droits de propriété légaux ou économiques attachés aux parts sociales, la création d'un trust ou d'une charge sur les parts sociales moyennant contrepartie ou gratuitement, indépendamment de la qualification juridique d'un tel transfert (vente, échange, paiement en nature, donation, liquidation du régime matrimonial, constitution d'un droit réel, fusion ou transactions similaires).

### Gestion

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le ou les gérant(s) devra(ont) être nommé(s) et sa (leur) rémunération fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise par au moins 80% des votes en faveur de la résolution ou par l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, et sans avoir à justifier d'un quelconque motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas), déterminera les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ses agents, la durée de leur mandat ainsi que toute autre condition de leur mandat.

**Art. 13.** En cas pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un gérant qui présidera les réunions du conseil (le «Président du Conseil»). Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) Jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés sur base d'une procuration émise pour cette réunion spécifiant les résolutions devant être prises sur chaque point porté à l'ordre du jour de cette réunion.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Toute réunion du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, doit requérir la présence de tous les gérants, qu'ils soient présents en personne ou représentés, qui devront former un quorum.

Tous les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer au même moment.

Une telle participation à une réunion est considérée équivalente à une participation en personne à un conseil de gérance.

Les décisions du conseil sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou dûment y représentés.

Les délibérations du conseil de gérance doivent être enregistrées dans des procès-verbaux, qui doivent être signés par tous les gérants présents ou représentés.

Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux doit être signé par tous les gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants doivent avoir les mêmes effets que les résolutions passées à un conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent également être documentées dans un seul document ou dans des documents séparés ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par mail ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou tout autre moyen approprié de télécommunication.

Toutes les résolutions devant être prises par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, devront requérir l'approbation antérieure des associés de la Société représentant au moins 80% du capital social en ce qui concerne:

1) l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage de parts, de participation ou autre intérêt dans toute société ou autre entreprise quelle que soit sa forme autres que les acquisitions, aliénations ou mises en gage dans lesquelles toutes les parties impliquées sont soit la Société, soit une Filiale. Afin de lever toute ambiguïté, aucune autorisation préalable des associés de la Société ne sera exigée pour la constitution par la Société de toute Filiale ou succursale ;

2) toute transaction autre que celles mentionnées dans le sous-paragraphe 1 ci-dessus conduisant à l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage d'actifs, incluant des fonds, si la valeur des actifs excède USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains) par transaction ou série de transactions, sauf si ces transactions sont conclues par la Société avec un Affilié ;

3) l'émission de garanties, sûretés ou autres engagements rendant la Société conjointement ou solidairement responsable de l'exécution d'obligations par un tiers si la valeur des obligations garanties excède USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains) par transaction ou série de transactions, autres que des extensions de garanties dans le temps pourvu que chacune des extensions ne dépasse pas un an, sûretés ou autres engagements précédemment approuvés tels que prévus ici or toute modification de toute garantie, sûreté ou engagement par laquelle la responsabilité de son émetteur est réduite ;

4) tout prêt ou emprunt pour un montant excédant USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains) par transaction ou série de transactions, excepté pour les prêts accordés à ou reçus d'un Affilié ;

5) la prise de résolutions par la Société en tant que directeur, gérant, associé, participant, fondateur ou en tant que toute autre capacité similaire approuvant (i) les transactions décrites dans les sous-paragraphe 1 à 4 ci-dessus devant être conclues par les Filiales de la Société, (ii) la modification du memorandum et/ou des statuts, chartes ou autre document constituant les Filiales de la Société, (iii) l'émission de parts sociales ou d'autres sûretés convertibles en parts sociales, la consolidation ou la division de parts sociales des Filiales de la Société, (iv) la liquidation ou la réorganisation des Filiales de la Société, sauf si la valeur de marché (déterminée objectivement) n'excède pas 100.000 USD, (v) l'émission de garanties, sûretés ou autres engagements de Spirits Product International Intellectual Property B.V. ou Spirits International N.V, ou de leur successeurs légaux ou des bénéficiaires de leurs actifs, rendant ces sociétés conjointement ou solidairement responsables de l'exécution des obligations par un tiers, incluant l'émission d'une garantie ou sûreté, peu importe le montant des obligations garanties.

Endéans un délai raisonnable précédent la conclusion des transactions décrites dans les sous-paragraphe 2, 3 et 4 ci-dessus, dont la valeur est supérieure à USD 5.000.000 (cinq millions de dollars américains) et inférieure à USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains), le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, doit informer les associés de tous les termes substantiels et les conditions y relatif. Pour le besoin de cet article 13, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

«Filiale» filiale signifie une personne morale dans laquelle la Société détient directement toute part sociale, participation ou autre intérêt ;

«Affilié» signifie toute personne physique ou toute entité légale contrôlant la Société, ou soumis au même contrôle que celui de la Société, ou contrôlées par la Société (pour le besoin d'une définition le terme «contrôle» signifie la détention directe ou indirecte de 50% (cinquante pourcents) ou plus des parts avec droits de vote ou des parts d'intérêt d'une personne morale, et les termes «contrôlant» et «contrôlé» doivent être compris dans le même sens).

**Art. 14.** Dans sa fonction, tout gérant ne contracte aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société ; en tant que représentant de la Société, il est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

### **Assemblées générales d'associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions sont prises comme suit:

Sauf lorsque conformément aux présents statuts, l'assemblée générale des associés doit être tenue devant un notaire au Luxembourg, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si les associés ont toutefois été convoqués à l'assemblée générale, cette assemblée devra être tenue physiquement à Luxembourg et tout associé qui ne sera pas physiquement présent à l'assemblée, ne pourra être représenté que par un mandataire nommé dans les formes prévues à l'article 16(ii), auquel cas une seule personne physique représentera toutes les parts sociales (que ce soit des Parts Sociales Ordinaires ou Remboursables) détenues par un tel associé.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** (i) Les assemblées générales des associés sont convoquées et par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Le conseil de

gérance ou le gérant unique (selon le cas) sera en outre obligé de convoquer l'assemblée générale des associés si les associé(s) représentant plus de la moitié du capital social de la Société l'exige, par écrit et en indiquant l'ordre du jour.

Une convocation écrite à une assemblée générale des associés indiquant l'ordre du jour sera faite conformément à la Loi et adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours calendaires francs avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours calendaires francs avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner l'heure et le lieu de l'assemblée générale.

(ii) Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant une autre personne par écrit et communiquant, au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'assemblée, cette désignation à la Société par remise en main propre, par télécopie, e-mail (si la réception est confirmée par l'envoi d'un accusé de la part du destinataire (plutôt que par système automatisé)), ou autres moyens électroniques ou de télécommunication appropriés.

Toute assemblée générale d'associé dont l'agenda inclus, l'émission de nouvelles parts sociales, la division ou consolidation de parts sociales, la modification des Statuts, la liquidation ou la réorganisation de la Société, sera valable pour autant que cette assemblée soit tenue en face d'un notaire à Luxembourg.

(iii) Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de 80% du capital social de la Société.

La même règle s'appliquera pour toute assemblée générale des associés qui serait convoquée suite au défaut de quorum constaté lors d'assemblées générales des associés préalables.

(iv) Sauf quand un plus grand nombre de votes est requis par la Loi, les résolutions aux assemblées générales des actionnaires sont valablement prises jusqu'à ce qu'elles soient adoptées par les associés représentant au moins 80% (quatre-vingts pourcents) du capital social de la Société.

(v) Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

(vi) L'assemblée générale des associés sera présidée par un président nommé par l'assemblée générale (le «Président»). Le Président nommera ensuite un secrétaire et un scrutateur qui ne devront pas nécessairement être un associé.

Excepté en cas d'opérations en cours conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

### Exercice comptable - Bilan

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes et de tous ses passifs et qui sera accompagné par une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérant(s), du ou des commissaire(s) (s'il en existe) et du ou des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes au siège social.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décidera(ont) des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réservés

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 % (dix pourcents).

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas), peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué à l'associé ou aux associés au titre de dividendes et au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des présents statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises par la loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution et la liquidation de la Société ainsi que leurs conditions.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires ou Remboursables qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Votes pour: 55,468

Abstentions: /

Votes contre: /

En conséquence, la résolution est approuvée.

La gérance a pris oralement position, concernant les questions soumises par un des associés minoritaires en date du 20 avril 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ EUR 2.000,-EUR (deux mille euros).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexey OLIYNIK, Darina COCHRANE, Guy ARENDT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2012. Relation GRE/2012/1836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062768/827.

(120088098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

---



**Century S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.002,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.948.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012063642/11.

(120089911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.248.

Les comptes annuels de Charger Lux Holdco (Offshore) S.à.r.l. B 138.248 au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charger Lux Holdco (Offshore) S.à r.l.

Référence de publication: 2012063643/12.

(120090413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.249.

Les comptes annuels de Charger Lux Holdco (Onshore) S.à.r.l. B 138.249 au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charger Lux Holdco (Onshore) S.à.r.l.

Référence de publication: 2012063644/12.

(120090665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Chesapeake Investments Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: BRL 46.567,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.734.

Mme Line Jaatog Nicolaysen a démissionné de son poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2012.

M. Michel van Krimpen, ayant comme adresse le 40, Avenue Monterey à Luxembourg (L-2163) a été nommé avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2012 pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Chesapeake Investments Company S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012063646/15.

(120089940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.298.

Les comptes annuels Charger Lux Holdco II (Offshore) S.à.r.l. B. 138.298 au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charger Lux Holdco II (Offshore) S.à.r.l.

Référence de publication: 2012063645/11.

(120090856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**ChTPZ Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012063647/10.

(120090337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.838.

Les comptes annuels pour la période du 28 juin 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012063648/11.

(120090760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Viking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 30.463.

In the year two thousand and twelve, on the third of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch sur Alzette, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VIKING S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle Haneboesch L-4562 Differdange and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 30463 (the "Company"). The Company has been incorporated by deed of Me Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated April 24, 1989 and published in the "Mémorial C" number 252 of September 11, 1989. The articles of association have been amended several times and for the last time by deed of Me Alex Weber, prenamed, dated January 12, 2010 and published in the "Mémorial C" number 535 of March 11, 2010.

The meeting is presided by Sandrine BRUZZO, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

who appoints as secretary Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The meeting elects as scrutineer Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the amendment of article 9 of the articles of incorporation of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of the person to whom the daily management has been delegated or by the joint signatures of two directors, unless special decisions have been taken by the Board of Directors concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 10.”

II) The shareholder of the Company present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholder or the proxy of the represented shareholder, the officers of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxy of the represented shareholder after having been signed “ne varietur” by the proxyholder, the officers of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the one million one hundred thirty four thousand and two hundred sixty three (1,134,263) shares without nominal value, representing the entire capital of the Company of eleven million three hundred forty two thousand and two hundred and sixty three euros (11,342,263 Euros) are represented at the present meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly resolve on its agenda, of which the shareholder has been advised in advance.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting resolves to approve the amendment of article 9 of the articles of incorporation of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of the person to whom the daily management has been delegated or by the joint signatures of two directors, unless special decisions have been taken by the Board of Directors concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 10.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the french version**

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch sur Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, qui sera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VIKING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social dans la Zone Industrielle Haneboesch L-4562 Differdange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30463 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Me Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 avril 1989 et publié au Mémorial C numéro 252 du 11 Septembre 1989. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Me Alex Weber en date du 12 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 535 du 11 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sandrine BRUZZO, avocate, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation de la modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la personne à qui la gestion journalière a été déléguée ou par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises par le conseil d'administration concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats donnés par le conseil d'administration conformément à l'article 10.”

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant l'actionnaire de la Société présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par l'actionnaire présent ou son mandataire, par les membres du bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des un million cent trente quatre mille deux cent soixante trois (1.134.263) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société qui s'élève à onze millions trois cent quarante-deux mille deux cent soixante-trois Euros (EUR 11.342.263) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont l'actionnaire a pris connaissance avant la présente assemblée.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la personne à qui la gestion journalière a été déléguée ou par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises par le conseil d'administration concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats donnés par le conseil d'administration conformément à l'article 10.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé : Bruzzo, Conde, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mai 2012. Relation: EAC/2012/5856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012062801/110.

(120088387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

---

**Coach International Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.469.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 mars 2012*

1) Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.

2) Monsieur Christophe Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04.06.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Coach International Holdings

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012063649/16.

(120090407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Coach, Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.235.

—  
*Extrait de la décision prise par le conseil d'administration de la société mère en date du 26 mars 2012*

Madame Adela IANCU a été remplacée par Monsieur Christophe Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme représentant permanent de la succursale luxembourgeoise.

Luxembourg, le 04.06.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Coach, Inc. Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012063650/15.

(120090429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Codeis Securities SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.823.

—  
*Extrait rectificatif au dépôt L120068096 déposé le 26.04.12*

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 avril 2012*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Ivo HEMELRAAD et Christophe GUIGNARD.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 5 avril 2012*

Le Conseil d'Administration renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013, Ernst & Young en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, résidant professionnellement au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012063651/17.

(120089904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Cabalon Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.396.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012063654/9.

(120090436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Cabalon Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.396.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012063655/9.

(120090437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Cooper Investment Group, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.627.

*Rectificatif - Référence L120089571 (enregistré et déposé le 01.06.2012)*

L'adresse professionnelle de Monsieur Francesco Cagliero s'avère être la suivante:

- Rue Beethoven - Peer 11, 63204 Riom Zac De La Gravière, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

*Pour Cooper Investment Group*

Signature

Référence de publication: 2012063652/15.

(120090458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Capalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 50.421.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2012 que les administrateurs, Mesdames Livia FERRON, Patrizia FERRON, l'administrateur-délégué, Madame Patrizia FERRON ainsi que le commissaire aux comptes, Madame Suzanna FERRON, démissionnaires, ne sont pas remplacés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Fiduciaire comptable B+C s.à r.l.

Référence de publication: 2012063656/13.

(120090577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Captain Boat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.478.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 avril 2012 les résolutions suivantes:

Démission de Mr BONIJOLY Patrice, demeurant Quai du Petit Rang, F-83000 TOULON, de son poste de gérant avec effet immédiat;

Nomination de Mr HAYOTTE Jean Michel, demeurant au 39, Avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG, au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

La société sera engagée en toute circonstance par la signature du gérant.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Référence de publication: 2012063657/16.

(120090892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.391.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARAVELA FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012063658/11.

(120090414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 80.391.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2012*

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Fernando Fonseca Cristino, Pedro Luis Faria Araujo De Almeida E Costa et Mme Maria Luiz Figueiredo Vicente, résidant tous professionnellement au 41 R/R Av. Alvares Cabrai, P-1250 Lisboa comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.
- de réélire KPMG, Audit comme Réviseur d'Entreprises Agréés pour un nouveau mandat de 3 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour CARAVELA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012063659/17.

(120090415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Carrelages Denis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5401 Ahn, 9, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 63.427.

—  
L'adresse de Monsieur Jörg DENIS, associé et gérant de la Société, est désormais la suivante:

9, route du Vin

L-5401 Ahn

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012063661/12.

(120089875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**NterpriseApps S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 169.043.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of May.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“VALON S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143),

here represented by Mrs Lucile Wernert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 22<sup>nd</sup>, 2012.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the under-signed notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of “NterpriseApps S.A.”, in short form “Napps”.

The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The corporation may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50.000,-) divided into five hundred (500) shares of one hundred euro (EUR 100,-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to ten million euro (10.000.000,- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (100,- EUR) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors will not be authorized to acquire shares or participating in any company or terminate any participation in any partnership or joint venture without prior express written approval given in a general shareholder's meeting and approved by the majority of the shareholders.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.



The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. If the Shareholders' Meeting decides to create two (2) categories of Directors (A Directors and B Directors) the company will be committed by the joint signatures of an A Director and a B Director. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of June at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2012.
2. The first annual general meeting shall be held in 2013.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by VALON S.A., abovementioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50.000,-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand five hundred euro.

*Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

*Second resolution*

The following persons are appointed directors:

1. Mr Fabio MASTROSIMONE, residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 2.- Mrs Sarah BRAVETTI, residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3.- Mrs Elisa ARMANDOLA, residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Mr Fabio MASTROSIMONE is appointed as President of the Board of Directors.

*Third resolution*

Has been appointed as auditor:

“AUDIT TRUST S.A.“, a «société anonyme», with registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

*Fourth resolution*

The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2017.

*Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Lucile Wernert, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 22 mai 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d’une société anonyme qu’il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «NterpriseApps S.A.», en abrégé «Napps».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d’administration.

Lorsque des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l’étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d’effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000, EUR) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration ne pourra acquérir des actions, prendre des participations dans d'autres sociétés ou mettre fin à toute participation sans l'autorisation préalable écrite donnée en assemblée générale et approuvée par la majorité des actionnaires.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été souscrites par VALON S.A., préqualifié.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

77805

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Fabio MASTROSIMONE, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 2.- Madame Sarah BRAVETTI, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3.- Madame Elisa ARMANDOLA, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Monsieur Fabio MASTROSIMONE est nommé Président du Conseil d'administration

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

*Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6794. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012063269/330.

(120088905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Cgimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.488.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 mai 2012*

*Résolution n°1*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'acter la démission de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, à compter du 07 mai 2012.

*Résolution n°2*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Youcef DERGUIANI, né le 09 août 1974 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

Esch-sur-Alzette, le 07 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2012063667/20.

(120090374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Carte Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5741 Filsdorf, 5, Kaabesbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 112.286.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012063662/10.

(120090302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**CC Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.753.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063663/10.

(120090317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Clemenceau Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.873.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 février 2012*

- La cooptation de Mademoiselle Françoise DARCHE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur Mair LEVY démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2012.

Certifié sincère et conforme

M. LIMPENS / Ch. FRANÇOIS

*Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012063669/19.

(120090468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Cogcart, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.212.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012063670/10.

(120090807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012063672/10.

(120090569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Compagnie de Construction Collinaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 57.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012063674/9.

(120090652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Compagnie de Construction Collinaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 57.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012063675/9.

(120090653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Concordia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 53.059.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 15.00 le 1<sup>er</sup> juin 2011*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

- \* M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- \* M. Vancheri Alexandre, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- \* M. Kraemer Serge, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS Luxembourg B 39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2012063676/20.

(120090053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**COPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 22.667.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement n° 754/12 rendu en date du 24 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur

et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation n° L-7476/11 de la société à responsabilité limitée COPI S.à.r.l., ayant eu son siège social à Esch-sur-Alzette, sans adresse précise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.667.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Maître Julien BOECKLER  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2012063678/17.

(120090073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**DSV HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 36.943.060,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.010.

---

Le siège social de:

- Triton Fund (Executive) L.P.
- Fund 1 A
- BGLD Co-Invest LP
- Triton Fund (No. 1) L.P
- Triton Fund (No. 2) L.P
- Triton Fund (No. 2) L.P
- Triton Fund (No. 3) L.P
- Triton Fund (No. 4) L.P
- Triton Fund (No. 5) L.P
- Triton Fund (No. 6) L.P
- Triton Fund (No. 7) L.P
- Triton Fund (No. 8) L.P
- Triton Fund (No. 9) L.P
- Triton Fund (No. 10) L.P
- Triton Fund (No. 11) L.P

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DSV HoldCo S.à r.l.*  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012064840/28.

(120092036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Dubelair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 36.780.

---

*Extrait des résolutions*

Aux fins de mise à jour des données actuellement reprises au Registre de Commerce et des Sociétés concernant la société, le gérant souhaite informer toute personne intéressée des faits suivants:

- La société FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION s.à r.l. (FISCOGES s.à r.l.), administrateur, a désormais son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*  
*Signature*

Référence de publication: 2012063701/15.

(120090728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---